

L'an deux mille seize et le 14 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Bruno DALBIN, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Bernard CAUSSE, Mireille CENSI, Anne DAURENJOU-STRASSER, Babeth FERNANDEZ, Jean-Paul LAFFLY, Anne LE BAUX, Bernadette MARRIAT, Philippe MORISSE, Sandrine NOËL, Nicolas JULVÉ, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

Représentés :

Lionel JOULIA a donné pouvoir à Jean-Louis ALIBERT.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

ଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନ

Objet de la délibération n°20160414-1

BUDGET PRIMITIF 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement **1 477 669.77 €**

Section d'investissement **1 396 908.19 €**

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits

ଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନ

Objet de la délibération n°20160414-2

SUBVENTION OGEC SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 mars 1988, il a été décidé que, conformément aux dispositions de la loi du 25 janvier 1985, la Commune participerait aux dépenses de fonctionnement de l'école Privée sous contrat de Salles-la-Source.

Il expose qu'il convient de revoir les modalités de versement et propose qu'à compter de cette année scolaire 2015/2016, le règlement de la subvention annuelle se fasse en deux termes :

- Le premier, au début du 2ème trimestre scolaire, au moyen d'un acompte de 20 000 €.
- Le second, après la clôture de l'année scolaire, compte tenu du coût moyen d'un élève externe de l'école publique. Ce dernier fera l'objet d'une délibération et d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le mode de versement de la subvention annuelle à l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre annuellement le paiement de l'acompte et signer tout document s'y rapportant.

ଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନଝାଡ଼ନ